

Le 13 mai 2025, les convocations individuelles pour la séance du 20 mai 2025 à 19 heures 45 ont été remises aux conseillers municipaux en exercice, convocations mentionnant l'ordre du jour.

PROCÈS-VERBAL RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 20 MAI 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt du mois de mai à dix-neuf heures quarante-cinq minutes, en application des articles L. 2121-7 et suivants du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur le Maire WINTZ Marc.

Membres présents : WINTZ Marc, Maire, HEYD Jean-Claude, LINDER Bernard, STEY Anne, adjoints, RETTER Jean-Marie, SCHOTT Bernard, HAUMESSER Karin, MEYER Mathieu, RUFF Michael (a rejoint la réunion après le point N°4), DESCHAUME Laurence, CLAD Céline, GRAFF Carine, RUSCH Nicolas

Absent(s) excusé(s) : POUPEAU Bruno, DAUPLAIS Éric

Nombre de membres élus : 15

En exercice : 15

Présents : 13

.....

Ordre du jour :

- 1) Désignation d'un(e) secrétaire de séance
- 2) Approbation du compte-rendu de la séance du 20/03/2025
- 3) Attributions exercées par le Maire, par délégation du Conseil Municipal (DIA)
- 4) Avis sur la demande d'enregistrement présentée par la Société LICORNE ENERGIES pour l'exploitation d'une installation de méthanisation sur la commune de Saverne (cf. notice explicative de synthèse annexée à la présente convocation)
- 5) Divers

1) DÉSIGNATION D'UN/UNE SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DÉSIGNE** Mme Anne STEY comme secrétaire de séance.

2) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 20/03/2025

Le procès-verbal de la séance du 20/03/2025, transmis à tous les membres du Conseil Municipal, est approuvé à l'unanimité des membres présents.

3) 2025-18 – ATTRIBUTIONS EXERCÉES PAR LE MAIRE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération rendue exécutoire par son dépôt en Sous-Préfecture de Saverne le 22/05/2025 et affichage.

Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020 donnant délégation au Maire pour la durée de son mandat, de certaines attributions, le Maire rend compte des décisions qu'il a prises :

🏛 Déclaration d'intention d'aliéner :

La commune a été saisie d'une déclaration d'intention d'aliéner concernant l'immeuble cadastré :

Commune de WALDOLWISHEIM				
Section	Parcelle(s)	Lieu-dit - adresse	Surface totale	Suite donnée
AD	49	14, rue de la Côte	00 ha 14 a 32 ca	Pas de préemption

Le Conseil Municipal prend acte de cette information.

4) 2025-19 – AVIS SUR LA DEMANDE D'ENREGISTREMENT POUR L'EXPLOITATION D'UNE INSTALLATION DE MÉTHANISATION SUR LA COMMUNE DE SAVERNE, PRÉSENTÉE PAR LA SOCIÉTÉ LICORNE ÉNERGIES

Délibération rendue exécutoire par son dépôt en Sous-Préfecture de Saverne le 22/05/2025 et affichage.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la société Licorne Energies a déposé une demande d'enregistrement au titre des installations classées pour la protection de l'environnement dans le cadre du projet de création d'une unité de méthanisation agricole collective qui sera implantée sur la commune de Saverne, à l'extrémité Est du territoire communal, accessible depuis la RD 41.

Une présentation du projet a été faite lors du conseil municipal du 5 décembre 2024.

Une consultation du public concernant ce projet s'est déroulée du 10 avril 2025 au 12 mai 2025 inclus.

Chaque conseiller s'est vu adresser, avec la convocation du jour, une note de synthèse du projet.

Le Conseil Municipal est appelé à formuler un avis sur le projet et à adresser la délibération visée à Monsieur le préfet au plus tard dans les quinze jours suivant la fin de la consultation du public, soit le 27 mai 2025 au plus tard.

Le maire rappelle que, conformément au Code de l'Environnement, la mairie a été destinataire du dossier de consultation du public présenté par la société Licorne Energies. Il précise que personne n'est venu en mairie consulter le dossier et qu'aucune observation ou remarque n'a été consignée dans le registre.

M. Nicolas RUSCH, associé au projet, quitte la salle sans prendre part au débat, ni au vote.

Le Conseil Municipal de Waldolwisheim,

Vu la nécessité de développer dans les territoires les moyens de production d'énergie utilisant des énergies renouvelables, afin de contribuer aux objectifs nationaux inscrits dans le titre I de la loi 2015-992 du 17 août 2015 relative à la Transition Énergétique et à la Croissance Verte, avec notamment l'atteinte de 32% de la consommation finale brute en 2030 par les énergies renouvelables ;

Vu l'article 1^{er} de l'arrêté du 24 avril 2016, relatif aux objectifs de développement des énergies renouvelables en France métropolitaine ;

Vu la loi d'accélération de la production d'énergies renouvelables adoptée le 7 février 2023 par le Sénat qui entend faciliter l'installation d'énergies renouvelables pour permettre de rattraper le retard pris dans ce domaine. En 2020, la France était le seul pays à ne pas avoir atteint le chiffre fixé par l'Union européenne de 23% de part de renouvelables. Cette loi a pour ambition de lever les freins au développement des énergies renouvelables en simplifiant les procédures, en planifiant le déploiement des installations et en libérant du foncier.

Vu la nécessité de développer des énergies renouvelables, et notamment la méthanisation, au niveau régional pour atteindre les objectifs affichés dans le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires de la région Grand Est approuvé le 24 janvier 2020. La région Grand Est ambitionne notamment de devenir d'ici 2050 une région à énergie positive et bas carbone avec un objectif intermédiaire de couvrir 41% de la consommation finale d'énergie par les énergies renouvelables en 2030. La Région affirme la volonté de développer la production d'énergies renouvelables et de récupération, en s'appuyant entre autres sur le développement de la méthanisation.

Vu l'ambition du Pays de Saverne Plaine et Plateau d'avoir un mix énergétique 100% décarboné en 2050 et de développer de manière massive la production d'énergie renouvelable de manière organisée. Le Schéma de cohérence territoriale (SCoT) soutient notamment le développement de la méthanisation des matières organiques locales.

Vu les engagements en faveur du développement des énergies renouvelables du PETR du Pays de Saverne, Plaine et Plateau à travers le Pacte territorial de relance et de transition écologique et le projet de Plan Climat Air Énergie Territorial.

Considérant que le projet d'unité de méthanisation agricole collective s'inscrit pleinement dans la réalisation de ces objectifs, qu'il participe également à l'amélioration des pratiques agricoles (valorisation du lisier, du fumier et des autres ressources organiques des exploitations agricoles partenaires, amélioration de la qualité des engrais et réduction de l'utilisation des engrais de synthèse, diminution des odeurs dues à l'épandage...) et qu'il constitue un projet de développement durable et d'économie circulaire. Considérant également que le projet a une portée territoriale en valorisant son CO2 biogénique via un partenariat avec la Brasserie Licorne et en verdissant le réseau de gaz local géré par GrDF.

Après débats et délibération, chaque conseiller ayant été mis en mesure de consulter le dossier de consultation du public mis à leur disposition en mairie, le conseil émet un **AVIS FAVORABLE** pour le projet d'unité de méthanisation agricole collective présenté par la société Licorne Energies

- **par 11 voix POUR et 0 voix CONTRE.**

5) DIVERS

ÉVÉNEMENTS

Le conseil municipal décide de déléguer l'organisation de :

- La fête de la musique à la Chorale Sainte Cécile le mardi 24 juin 2025
- La fête champêtre à l'étang de pêche à l'Association de Jumelage le dimanche 31 août 2025
- Le marché de Noël à l'Association de Jumelage le vendredi 28 novembre 2025.

INFORMATIONS

- La commune va communiquer par le biais de l'application ILLIWAP pendant une année. Cette application est téléchargeable sur smartphone.
- Le point concernant l'aide au Ciné Cubic de Saverne est à discuter à la Com Com du Pays de Saverne.
- Le Ministère chargé de l'Égalité entre les hommes et les femmes et de la lutte contre les discriminations demande aux communes de désigner un élu référent qui sera l'interlocuteur privilégié quant aux problèmes des violences conjugales notamment.
- Une première réunion quant à l'élaboration de la trame verte et bleue sur le territoire de la CCPS a eu lieu. Lors de son futur aménagement foncier, la commune pourra tenir compte de certaines recommandations.
- L'installation des compteurs Linky dans les bâtiments communaux se fera le 23 juillet 2025.
- Une nouvelle demande d'accompagnement financier via la subvention CEA a été formulée pour la piste BMX de Schwenheim. A l'heure actuelle la commune souhaite utiliser cette somme pour les investissements locaux.
- Mme Mathilde HUCK, sophrologue, demande la mise à disposition de la salle polyvalente pour l'exercice de ses fonctions. La commune ne fait pas de location pour ce type de demande.
- Plan Communal de Sauvegarde : la commune, avec l'aide des secouristes, fera une manœuvre dimanche 14 septembre à partir de 9 heures.
- L'inauguration de la borne du Serment de Koufra aura lieu dimanche 26 octobre à 10 heures. La manifestation sera suivie par un repas à la salle polyvalente.
- Une matinée de travail est prévue samedi 31 mai à partir de 9 heures. Au programme, fleurissement d'été, travaux de peinture, tonte et débroussaillage du jardin communal.

POUBELLE PUBLIQUE

Mme Karin HAUMESSER relaye la demande de certains riverains quant à l'installation de poubelles publiques. Ce type d'installation pourrait être utile, mais engendrerait également des dépôts sauvages.

STÉRILISATION DE CHATS ERRANTS

Afin de donner suite à la gestion des chats errants délibérée par le conseil municipal, une personne bénévole extérieure sera sollicitée pour la capture.

La séance est clôturée à 20h30.

Suivent la signature des membres présents :

WINTZ Marc	HEYD Jean-Claude	LINDER Bernard
STEY Anne	CLAD Céline	DAUPLAIS Éric ABSENT
DESCHAUME Laurence	GRAFF Carine	HAUMESSER Karin
MEYER Mathieu	POUPEAU Bruno ABSENT	RETTTER Jean-Marie
RUFF Michael	RUSCH Nicolas	SCHOTT Bernard